

# Wolu-Inter-Quartiers ... ... en action

BELGIQUE – BELGIE  
P.P.  
1200 BRUXELLES 20  
1/3380

**Mars 2009**

MENSUEL N° 125 de l'asbl Wolu-Inter-Quartiers

Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Bureau de dépôt : 1200 Bruxelles 20 – P 401101 – Ne paraît pas en juillet ni en août.

Ed. resp.: J. Clocquet, av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

## Urbanisme

### **Avis défavorable pour l'extension du Woluwe Shopping !**

### **Tout le monde est d'accord : les riverains, la commission de concertation et la commune !**

Ce jeudi 19 février, le Collège de Woluwe-Saint-Lambert a remis un avis défavorable pour l'extension du Woluwe Shopping, suivant en cela l'avis émis le 10 février par la commission de concertation.

Le comité de quartier riverain Hymans/St-Lambert, les comités de quartiers proches et Wolu-Inter-Quartiers, soutenus par Inter-Environnement Bruxelles avaient marqué leur forte opposition à l'extension telle que proposée durant l'enquête publique. Ils se félicitent de voir que leurs autorités et institutions confirment la pertinence de leurs argumentaires en relevant la violation, par le projet, des règles urbanistiques légales et le non-respect des exigences d'intégration du projet au quartier.

Relevons principalement :

- ♦ le non-respect de la prescription 0.9 du PRAS qui limite à 20 % l'accroissement des surfaces existantes par période de 20 ans ;
- ♦ la demande d'amendement de transformer 1 500 m<sup>2</sup> de bureau en surface commerciale : proposition introduite par le demandeur après l'étude d'incidences ;
- ♦ l'avis de l'AED qui juge inacceptable l'implantation proposée ;
- ♦ les 12 points qui soulignent que les problèmes d'insertion urbanistique ainsi que les ruptures des caractéristiques urbanistiques seraient aggravés par le

projet (intégration urbanistique, livraison, sécurité piétonne et cycliste, mobilité externe et interne, gestion des eaux, nuisances sonores, aucune solution pour l'implantation de la station d'essence hors projet, ...).

Nous marquons notre satisfaction quant à la motivation de l'avis de la commission de concertation lequel prend explicitement en compte les différents points soulevés durant l'enquête publique par les adversaires au projet auxquels nous associons les 150 signatures de riverains qui ont été réunies en un laps de temps record !

La mobilisation des opposants au projet, et plus particulièrement celle du comité riverain Hymans/St-Lambert, a permis, par une analyse critique, de mettre en exergue les failles du dossier jusqu'ici non relevées ou alors peu prises en considération dans les conclusions et les recommandations de l'étude d'incidences. Dans un grand nombre de cas, la commission a estimé ces arguments plus pertinents que la logique suivie dans les conclusions de l'étude d'incidences.

Les comités sont prêts à collaborer à l'élaboration d'un projet moins ambitieux qui tiendrait mieux compte de l'interaction du shopping avec le quartier environnant. Mais, avant qu'il ne soit question d'un nouveau projet d'extension, il nous semble urgent de réaliser rapidement l'aménagement de la rue Saint-Lambert qui, pour rappel, était une des conditions contraignantes liée à la précédente extension accordée en 2003. De plus, un certain nombre de nuisances doivent être corrigées dès aujourd'hui (trottoirs traversants mal faits, livraisons dangereuses et incommodantes, égouttage illégal de l'eau du parking dans une zone verte avec inondation, mobilité dégradée dans

## Soutien !

Un grand merci à toutes les personnes qui nous soutiennent en souscrivant un abonnement à notre bulletin d'information. Nous espérons pouvoir continuer à vous informer efficacement durant l'année 2009. N'oubliez pas non plus que nos pages sont ouvertes aux initiatives citoyennes en matière d'environnement urbain.

Pour les distraits : 5 € à verser au n° 979-5493341-42 : mention abonnement 2009. Merci.

## Site internet !

Pour vous informer plus quotidiennement, n'hésitez à surfer sur notre site internet [www.wiq.be](http://www.wiq.be)

Attention, notre ancienne adresse [w-i-q.be](http://w-i-q.be) ne sera plus active à partir du mois de mars. Important pour ceux qui auraient placé cette adresse dans leurs favoris.

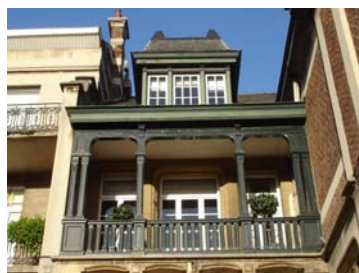
la rue St-Lambert, ...)

Et, comme c'est le cas depuis de nombreuses années, nous sommes prêts à collaborer avec tous les intervenants de ce dossier : le Shopping, la Commune, la Région et la Police.

*Comité de quartiers Hymans – St-Lambert, Wolu-Inter-Quartiers et Inter-Environnement Bruxelles*

**Communiqué de presse du 20 février 2009.**

N.B. : l'avis complet de la commission de concertation peut être consulté sur notre site [www.wiq.be/enquetes.php](http://www.wiq.be/enquetes.php) ou sur le site de la commune <http://www.woluwe1200.be/vie-communale/democratie-locale/participation-citoyenne/commissions-de-concertation/commissions-de-concertation>



## ***Le petit patrimoine***

***Bretèche, logette, bow-window ...***

A l'origine, il s'agissait d'un balcon aménagé et fermé par un ouvrage de menuiserie ou de pierre.

Ces espaces en avancées sur la rue, très appréciés, contribuent à l'embellissement de la façade et permettent de jouir de plus de clarté et de luminosité. Ils agrandissent les pièces et offrent, en plus, une vue panoramique sur son environnement.

Le bow-window (synonyme de oriel), aussi appelé « fenêtre à l'anglaise », est une construction vitrée en saillie à pan coupé, arrondie ou polygonale sur un mur de façade.

La logette, élément plus étroit que le bow-window, est construite en maçonnerie verticalement sur plusieurs niveaux, elle s'intègre à la façade elle-même et suivra le mouvement d'expansion expressive des espaces intérieurs.

La loggia est un espace surélevé et ouvert largement sur l'extérieur ; en général, elle se situe au dernier étage de la maison.

La bretèche est un élément qui se développe en saillie sur un ou plusieurs niveaux de la façade mais ne descend pas jusqu'au rez-de-chaussée. Elle reste étroitement liée à l'emplacement du balcon traditionnel et se présente toujours comme un volume cubique d'un seul niveau accroché au premier étage de la travée principale de la façade. Elle est souvent couronnée d'un balcon correspondant au deuxième étage. La bretèche en bois est établie sur une assise de balcon.

L'oriel est une avancée en encorbellement, aménagée sur un ou plusieurs niveaux d'une façade. Il peut épouser différents aspects et être surmonté d'un toit ou d'une petite terrasse avec balcon.



*Geneviève Vermoelen  
Contact au 02 735 03 65*



Toutes les photos sont prises à Woluwe-Saint-Lambert





### Antennes GSM avenue Georges Henri

Le 25 septembre dernier, un permis d'urbanisme a été délivré, sur recours, par la Région de Bruxelles Capitale pour l'installation d'antennes émettrices d'ondes électromagnétiques (GSM), sur le toit du bâtiment sis 283 avenue Georges Henri ; la Commune ayant auparavant, à 2 reprises, refusé de délivrer le permis d'urbanisme.

Celle-ci a par ailleurs introduit un recours en annulation au Conseil d'Etat et devrait défendre son mémoire en réplique dans le courant du mois d'avril. Ce recours n'est toutefois pas suspensif.

Il faut savoir qu'il s'agit d'un petit immeuble de 3 étages ce qui amplifie, à juste titre, l'inquiétude des riverains. En effet, s'il est vrai qu'on a le choix d'opter ou non pour l'utilisation d'un GSM, les riverains proches de ces antennes n'ont quant à eux pas le choix de

ne pas s'y exposer ; de plus, l'exposition est quasi permanente.

Les comités de quartier riverains avaient déjà demandé l'instauration d'un moratoire en 2006 ainsi que l'obligation d'un permis mixte urbanisme/environnement et ce, afin de prendre en compte les effets nocifs sur la santé. En effet, dans la situation actuelle, dans le cadre du permis d'urbanisme, ceux-ci ne sont nullement pris en compte ; seuls la conformité des installations et l'aspect esthétique sont examinés.

Pour rappel, en février 2007, le Parlement bruxellois avait adopté en séance plénière, une ordonnance relative à la protection de l'environnement contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoqués par les radiations non ionisantes, dotant ainsi la Région de Bruxelles-Capitale d'une législation environnementale en la matière.

Cette ordonnance prévoit entr'autre la limite de 3V/m, l'instauration d'un cadastre, des sanctions pénales et aussi et surtout l'enlèvement des sources de radiations non ionisantes qui ne respectent pas les dispositions prises par l'ordonnance. Cette ordonnance n'était, jusqu'il y a peu, pas appliquée (du fait de la complexité de nos institutions, le pouvoir fédéral primant sur le pouvoir régional en matière de fixation des normes).

Or, tout récemment, la Cour constitutionnelle vient de valider la position du parlement bruxellois proposant d'appliquer le principe de précaution et ainsi de limiter les émissions à 3 volts par mètre (V/m) au lieu des 20,6 V/m préconisés par le pouvoir fédéral. Toutes les antennes installées devraient répondre à cette norme de 3V/m.

L'Institut Belge des services Postaux et des Télécommunications (IBPT -Tel : 02/226.88.44) est chargé du contrôle des installations.

Une autre bonne nouvelle relative à la saga des antennes GSM à Bruxelles : le Conseil d'Etat vient de donner raison aux habitants d'Auderghem, soutenus par la Commune, qui avaient introduit un recours contre la décision de la région bruxelloise d'octroyer en avril 2008, un permis d'urbanisme pour l'installation d'une antenne GSM à la chaussée de Wavre.

Si vous souhaitez de plus amples

informations sur le sujet, visitez le site d'Inter-Environnement Bruxelles ([www.ieb.be](http://www.ieb.be)) qui vous informe des changements récents sur ce dossier.

Béatrix Tilquin  
Comité Prékelinden/Bois de Linthout

### Attention !

Jusqu'au 9 mars, enquête publique pour la construction en intérieur d'îlot (entre la chée de Stocckel, au niveau du 243 et la promenade du chemin de fer) de 2 immeubles de logement et de 68 parkings en sous sol à la place de l'ancien garage De Pauw.

Wolu-Inter-Quartiers réagira certainement contre cette nouvelle atteinte à un intérieur d'îlot.



Changer un système qui fonctionne !

Depuis des années l'avenue Albertyn était confrontée aux camions Aldi qui déchargeaient au milieu de la rue. Après de longues discussions, des emplacements avaient été réservés sur le côté gauche de la rue. Depuis plus de problèmes. Puis un beau jour, sans savoir pourquoi, ces emplacements ont été déplacés sur le côté droit. Pas de problème. Enfin voici quelques mois, la zone de stationnement, toujours sans savoir pourquoi, a été placée devant l'entrée du parking Aldi. Problème : les palettes n'avaient plus accès à l'entrée du magasin. Les camions stationnent donc à nouveau au milieu de la rue et les voitures n'ont d'autre solution que de descendre la rue à contresens.

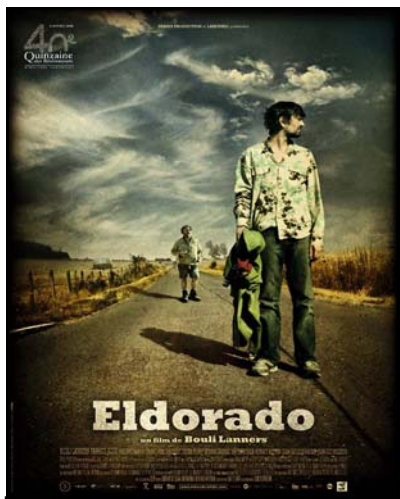
On nous dit qu'il y a des discussions avec Aldi. Mais cela dure.

**Question : pourquoi changer un système qui fonctionne ?**

Jacques Bette  
Comité Prékelinden-Bois de Linthout

### Ciné-Club New-Cubitus

Le vendredi 20 mars à 20 h 30



Centre « Les Pléiades »

1A, av. du Capricorne à 1200 Bxl

PAF : 3 € - Info au 0477/54 65 01

### Interpellation citoyenne au conseil communal



Le mercredi 18 février se déroulait au conseil communal la première interpellation citoyenne depuis le vote du nouveau code de la participation. Le comité de quartier « Petit Woluwe » avait pris la balle au bond pour présenter les plaintes et les souhaits des habitants concernant le stationnement et la circulation automobile dans leurs rues étroites (Déportés, station, Fabry) de leur quartier. Emmanuel Lothaire, représentant le comité, a eu l'occasion de développer devant les édiles les différents points de son intervention.

La pression de la circulation automobile et du stationnement augmente naturellement par l'accroissement de la population dans le quartier et l'arrivée de jeunes actifs, souvent de jeunes parents motorisés. Il y a malheureusement des causes externes, comme le report vers les rues de la Station et des Déportés du trafic que devrait absorber une voirie inter-quartiers telle que l'avenue Parmentier. Le problème semble se situer au niveau des phases de feux trop courtes au carrefour Parmentier-Tervuren-Souverain.

La question du stationnement était également à l'ordre du jour, l'installation de nouvelles zones réglementées dans le quartier de la Place Saint-Lambert a en effet chassé de nombreux navetteurs vers la rue Fabry et les autres rues du quartier. Enfin, le comité a exprimé ses craintes en matière de

sécurité routière eu égard aux trottoirs étroits empruntés par les jeunes qui fréquentent le groupe scolaire de La Providence.

M. Maingain a répondu de manière très complète, en promettant entre autres une prochaine réunion avec les habitants, principalement pour la solution des problèmes de stationnement. On peut supposer qu'il y proposera une nouvelle extension de zone réglementée. Le renforcement de la sécurité routière a déjà été entamé par des contrôles de la brigade cycliste de la zone de police. La pression du trafic de transit sera objectivée par l'installation d'un système de comptage.

#### Réaménagement des abords de La Providence

La petite place devant l'école de la Providence a bénéficié des réflexions d'un groupe de travail réunissant l'année passée le comité de quartier, Wolu-Inter-Quartiers, la cellule mobilité de la commune, la police, les représentants du groupe scolaire et l'ASBL Green. La question soulevée par le comité portait sur les délais de mise en œuvre d'un réaménagement qui permettrait de séparer le trafic de transit de la circulation induite par les parents d'élèves. Un système de 'kiss and ride' ou dépose-minute a déjà été mis en place par l'école primaire. Le projet développerait et sécuriserait davantage ce système qui fluidifie le trafic aux heures critiques de l'entrée et de la sortie de l'école.

La commune a introduit une demande auprès des autorités de la Région afin d'obtenir directement le permis d'urbanisme. Si le souci de faire avancer le dossier pour une réalisation en vue de la rentrée scolaire 2009 est louable, l'absence d'enquête publique pourrait donner aux

riverains l'impression d'un passage en force. De plus, la commission de concertation qui examine les remarques des habitants est un lieu qui permet souvent d'améliorer un projet en tenant compte de tous les avis. Le comité craint de plus que cette manière de faire ne crée un précédent. La réaction des riverains voyant débarquer un chantier sans consultation préalable risquerait d'être vive !

#### Extension du tram 94 sur le boulevard de la Woluwe

Le scoop de la soirée est le désaccord existant entre la Stib et son autorité de tutelle, le Ministre Smet, sur les plans de l'extension du tram 94 sur le boulevard ! Alors que les plans actuels du terminus provisoire sur le territoire de Woluwe-Saint-Pierre indiquent clairement l'option d'installer les voies de tram du côté rivièrè et promenade de la Woluwe, les services de la Région hésitent sur deux autres options, au milieu ou côté bureaux-shopping. Ces options plus chères seraient en opposition avec les projets communaux de fluidité de la circulation aux alentours du shopping.

Le comité de quartier déplore ces attermoissements et demande que l'option initiale de la Stib soit maintenue et soutenue par la Région afin d'opérer un réaménagement complet du boulevard pour en casser l'image d'autoroute urbaine. Il y a trop longtemps que les riverains de la Woluwe attendent l'élimination des deux points noirs de sécurité routière que constituent les carrefours avec la rue de la Station et la rue Voot, témoins de nombreux accidents avec dommages corporels.

**En conclusion**, l'interpellation s'inscrivait dans le droit fil du dialogue établi entre l'administration communale et le comité de quartier depuis quelques années. Le caractère public et le soin apporté par les protagonistes à leur intervention ne peuvent que renforcer cette collaboration. Le comité « Petit Woluwe » en fait le vœu et restera attentif aux évolutions en matière de mobilité.

Comité Petit Woluwe

Des informations sur nos activités, sur les comités de quartiers et leurs représentants ?  
Contact : coordinateur : Bernard Devillers - Tél/Fax 02 762 39 44 ou en cas d'urgence 0478 42 47 83  
Email : woluinterquartiers@hotmail.com - Site : www.wiq.be - Argenta n° 979-5493341-42

Abonnement  
au Bulletin : 5 €/an